

**DÉLIBÉRATION n° 2024-07-04-1**

Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 02/05/2024

\*\*\*\*\*

Le Conseil d'Administration de l'INSA Lyon, dans sa séance du 4 juillet 2024,

Vu le Code de l'éducation, et notamment ses articles L.711-1 et suivants,  
Vu les statuts de l'INSA Lyon du 15 mars 2018, modifiés,

---

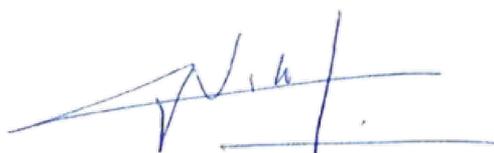
Approuve le compte rendu du Conseil d'administration en date du 2 mai 2024 figurant en annexe.

**Résultats du vote :**

<i>Membres présents ou représentés</i>	: 24
<i>Nombre de voix pour</i>	: 24
<i>Nombre de voix contre</i>	: 00
<i>Nombre d'abstentions</i>	: 00

Fait à Villeurbanne, le 4 juillet 2024

**Christian NIBOUREL**  
Président du Conseil d'Administration



# Conseil d'administration INSA Lyon

**JEUDI 2 MAI 2024**

**Projet de procès-verbal**

Présents	Établissement	Excusés
<b>INSA – Collège A</b>		
Patrick CHANTRENNE SGEN-CFDT et sympathisants	INSA	
Isabelle DELTON SGEN-CFDT et sympathisants	INSA	excusée
Sébastien PRUVOST, Ensemble pour l'INSA, ses élèves, et son personnel	INSA	
Valérie KAFTANDIJAN, FSU-SNESUP pour la défense des valeurs du modèle INSA	INSA	
<b>INSA Collège B</b>		
Aline BEL-BRUNON, SGEN-CFDT et sympathisants	INSA	donne pouvoir à Patrick CHANTRENNE
Lionel MOREL FSU-SNESUP pour la défense des valeurs du modèle INSA	INSA	
Tetyana NICHIPORUK FSU-SNESUP pour la défense des valeurs du modèle INSA	INSA	excusée
Julien COLMARS, Penser et agir ensemble	INSA	
<b>INSA – Collège BIATSS</b>		
Eric BENHAMOU Indépendants	INSA	

Heidi BADAoui Indépendants	INSA	
Véronique SANVOISIN SGN-CFDT et sympathisants	INSA	
Pierre FERRIER Penser et agir ensemble	INSA	
<b>INSA – Collège étudiants titulaires</b>		
Nicolas LENGANEY « La Syndicaliste »	5A GM	
Katina DENNEULIN « La Syndicaliste »	4A IFA	excusée
Julien MARINO « La Syndicaliste »	5A GI	
Lucie DUMAS « La Syndicaliste »	4A GEN	donne pouvoir à Fabien DENOYELLE
<b>INSA – Collège étudiants suppléants</b>		
Antoine SOUCASSE « La Syndicaliste »	4A IF	excusé
Asmae TOUITI « La Syndicaliste »	1A FIMI	excusée
Fabien DENOYELLE « La Syndicaliste »	2A FIMI	
Suzanne MELIN « La Syndicaliste »	4A GM	excusée
<b>Personnalités extérieures</b>		
Cédric VAN STYVENDAEL	Métropole	excusé
Christian NIBOUREL Président du CA-INSA Lyon	MEDEF	
Carine BERNY	CPME	
Jean GUENARD	Fondation	
Daniel LOUIS-ANDRÉ	Alumni	
Éric GARCIN	CCI	
Bruno FIGADERE	CNRS	
Karine LUCAS	AURA	excusée

Isabelle ROUSSEAU	CFDT	
Léa MAURICE	CGT	donne pouvoir à Julien COLMARS
<b>Personnalités qualifiées</b>		
Cécile LAUGIER	EDF	excusée
Morgane GUILLAS	Agriculture urbaine	Donne pouvoir à M. Nicolas LENGANEY suite à son départ à 15h50
<b>Membres de droit</b>		
Frédéric FOTIADU Directeur	INSA	
Nicolas GAILLARD Directeur Général des Services par intérim	INSA	
Miguel ORTIZ Agent comptable	INSA	
Camille TRICHET	Rectorat	
<b>Invités</b>		
Mohamed AIT OULALLA	DAJ	
Didier LHUILLIER		
Corinne LAURENT	Secrétaire générale du Groupe INSA Directrice du SAGI	
Damien FABRÈGUE	Directeur des Relations Européennes et Internationales	
Catherine VERDU	Directrice de la Vie des Élèves	

## Ordre du jour

I.	Compte-rendu du Conseil d'Administration du 07/03/2024.....	2
II.	Point d'actualité du Directeur .....	2
III.	Évolution statutaire du groupe INSA en Groupement d'Intérêt Public.....	4
IV.	Point de présentation du projet de l'Institut Franco-Chinois avec Beihang.....	6
V.	Formation (initialement point 6 de l'ordre du jour).....	9
1.	Programme court HUMAN'INSA .....	9
VI.	Mise à jour du lancement processus recrutement du Directeur de l'INSA Lyon (initialement point 5 de l'ordre du jour) .....	9
VII.	Finances/Comptabilité .....	10
1.	Désignation d'un nouveau commissaire aux comptes suppléant pour la durée résiduelle du mandat.....	10
2.	Admissions en non-valeur .....	10
3.	Subvention Association Sportive.....	10
VIII.	Motion du Conseil d'administration sur la situation au Proche-Orient .....	10
IX.	Recherche (initialement point 8 de l'ordre du jour).....	11
1.	Projet investissement et plan de financement du projet FEDER .....	11
X.	Ressources humaines (initialement point 9 de l'ordre du jour) .....	11
1.	Complément indemnitaire annuel (CIA) des fonctionnaires et complément de rémunération des contractuels BIATSS à compter du 1 <sup>er</sup> septembre 2024 .....	11
2.	Mise à jour de certaines prestations sociales .....	11
3.	Possibilité pour l'INSA Lyon d'offrir, à titre de reconnaissance un bon d'achat lors d'un départ à la retraite d'un personnel.....	12
XI.	Vie de l'établissement .....	12
1.	Point sur l'organigramme de la Direction .....	12
2.	Tableaux récapitulatifs des conventions : du 20/02/24 au 15/04/24 .....	12
XII.	Vie des élèves (initialement point 10 de l'ordre du jour) .....	12
1.	Bilan CVEC 2023 .....	12
2.	Exonération des droits d'inscription .....	14
3.	Attribution et composition de la commission sociale.....	14

*La séance est ouverte à 13 heures 40, sous la présidence de Christian NIBOUREL. Nicolas GAILLARD dresse la liste des pouvoirs. Les votants sont au nombre de 22.*

## **Compte-rendu du Conseil d'Administration du 07/03/2024**

*Le compte-rendu du Conseil d'Administration du 7 mars 2024 est approuvé par 21 voix favorables et 1 abstention.*

## **Point d'actualité du Directeur**

### **Site Lyon Saint-Étienne**

Frédéric FOTIADU indique que le rapport 2023 de la ComUE a été publié en avril.

Les listes pour constituer le Conseil d'administration ont été déposées les 22 et 23 avril 2024.

Le projet de structuration académique du site, qui s'articulera avec les objets existants, visera les grands ensembles disciplinaires, mais également certains enjeux sociétaires transdisciplinaires.

Le site sera financé par la part site du préciput ANR (à hauteur de 2 millions d'euros annuels), les COMP des établissements, et des financements propres ou des appels à projets nationaux.

En outre, le chantier de la I-Factory a été visité le 9 avril : les premiers occupants devraient s'installer à la rentrée académique 2025.

### **Collège d'Ingénierie Lyon Saint-Étienne**

Le diagnostic E@sely Diag a été présenté le 3 avril 2024.

Le projet « Nouveaux dispositifs de formation pour les métiers de l'industrie » vise les diverses spécialités du Bachelor Mutations technologiques et industrielles ainsi qu'une année de remédiation et une nouvelle voie d'accès au titre d'ingénieur.

### **Groupe INSA**

Un glossaire des données de la recherche, élaboré par les Directions de la recherche des INSA, a été publié.

### **Recherche**

La conférence Archipel 2024 s'est tenue du 15 au 18 avril 2024 à l'INSA Lyon.

De plus, le TEDLab, laboratoire commun de recherche pour le bâtiment, a été créé le 13 mars 2024, conjointement avec le CSTB et le CNRS.

### **Relations entreprises**

Selon l'enquête annuelle sur l'insertion professionnelle, 92,3 % des diplômés 2023 de l'INSA Lyon ont trouvé un emploi, dont 89 % en moins de deux mois.

Par ailleurs, l'INSA Lyon était présente sur le stand INSAVALOR du salon Global Industrie 2024.

### **Transformation socioécologique**

La feuille de route de l'INSA Lyon pour la convention des entreprises pour le climat (CEC) a été rendue publique. La transformation vise notamment des formations et des démarches régénératives dépassant la neutralité carbone.

L'enseignement des enjeux socioécologiques a également été évoqué en Comité stratégique de la Fondation INSA Lyon le 9 avril 2024.

En outre, 98 % des participants internes à l'Assemblée INSA Lyon pour la Transition Sociale et Écologique ont été identifiés. Des parties prenantes externes ont également manifesté leur intérêt.

### **Vie de l'établissement**

La cérémonie en l'honneur des diplômés de l'INSA Lyon s'est tenue le 29 mars 2024.

L'INSA Lyon a le plaisir d'accueillir de nouveaux arrivants :

- Pascale Gibert, Directrice de l'Institut Gaston Berger ;
- Laurent Picheral, Directeur du développement et des relations entreprises au 21 mai 2024, et, à l'avenir, de la Fondation INSA Lyon ;
- Lyasid Hammoud, DGS, au 1<sup>er</sup> septembre 2024.

*Corinne LAURENT intègre la séance.*

Par ailleurs, plusieurs étudiants ou jeunes diplômés ont été sélectionnés ou sont en cours de qualification pour les Jeux olympiques 2024.

### **Classements**

Le classement QS by Subject 2024 place l'INSA Lyon dans le Top 200 mondial (huitième établissement français) en ingénierie et technologie, et dans le Top 150 mondial en sciences des matériaux et ingénierie mécanique.

### **Vie des élèves**

La 32<sup>e</sup> édition du Carnaval Solidaire s'est tenue du 19 au 23 mars 2024, tandis que la 49<sup>e</sup> édition des 24h de l'INSA est prévue du 17 au 19 mai 2024.

### **L'INSA Lyon dans la presse**

Divers sujets relatifs à l'INSA Lyon ont été mis en avant dans la presse, y compris l'Assemblée pour la Transition Écologique et Sociale et le projet ClimatSup.

L'établissement a également participé aux Cahiers de tendances 2024.

### **L'INSA Lyon dans une série policière**

Pour finir, l'INSA Lyon a loué ses espaces pour le tournage de « Disparition inquiétante — Peur sur le campus » en novembre 2023.

Nicolas GAILLARD ajoute que cette location s'élevait à 60 000 euros.

Nicolas LENGANEY s'enquiert d'avancées relatives à la restauration.

Frédéric FOTIADU explique avoir demandé une réponse écrite au Recteur. Le sujet devrait être traité dans le cadre du PLF 2025 national.

Julien MARINO souhaiterait rédiger une motion.

Frédéric FOTIADU en convient.

## **Évolution statutaire du groupe INSA en Groupement d'Intérêt Public**

Corinne LAURENT rappelle que le Groupe INSA bénéficie actuellement d'un statut associatif. Le statut de GIP permettrait de répondre à des appels à projets et de gérer des flux financiers et des personnels en regroupant des services communs, avec une contribution financière des établissements. Il engloberait l'ensemble des objets et commissions communs mutualisés, y compris le SAGI : le GIP serait donc localisé à l'INSA Lyon.

En matière de structure, le Comité de Direction se réunirait mensuellement avec les directeurs des sept INSA fondateurs, un(e) délégué(e) général(e) (qui fait office de Directeur du GIP) et le/la secrétaire général(e).

Le Comité de Direction élargi associera également deux fois par an les INSA partenaires et les Présidents des Conseils d'administration.

L'Assemblée générale se réunira annuellement avec le comité de Direction élargi, les Vice-Présidents Délégués, l'IGB/CGB Groupe, l'ECIU, les Alumni, l'AEI, un représentant de chaque Conseil d'administration et un représentant du personnel du GIP.

Concernant les personnels, les personnels du SAGI seront intégrés (en mise à disposition ou en intégration directe) au GIP tout comme un délégué, un secrétaire général et un soutien administratif.

Patrick CHANTRENNE s'enquiert de la gestion des droits de candidature du SAGI au sein du GIP.

Frédéric FOTIADU rappelle que le SAGI, qui dispose d'une comptabilité distincte, sera transféré budgétairement au GIP : l'agent comptable de l'INSA Lyon contrôlera les comptes du GIP.

Corinne LAURENT ajoute que l'équipe du projet est animée par le Directeur de l'INSA Hauts-de-France, et composée d'un DGS, de la Secrétaire générale Groupe INSA, du responsable juridique de l'INSA Lyon et de la Vice-Présidente Déléguée Communication. Le dossier est suivi en Assemblée des Directeurs.

En mai, la construction du GIP et la rédaction de la convention seront présentées au Ministère. Après une réunion des Présidents des Conseils d'administration le 4 juin 2024, la création du GIP sera votée en juin ou en juillet. Le 12 juillet 2024, la création sera abordée en Assemblée générale de l'Association Groupe INSA. Le dossier finalisé serait envoyé au Ministère fin septembre, pour une création du GIP en janvier 2025 accompagnée d'une période de transition avec l'Association.

Daniel LOUIS-ANDRÉ observe que l'ouverture de la gouvernance avec le Comité de Direction élargi ne figure pas dans le projet de convention. De plus, il regrette que les alumni ne soient associés qu'en Assemblée générale annuelle.

Corinne LAURENT précise que la rédaction de la convention constitutive n'est pas finalisée. À terme, la convention constitutive renverra vers un règlement intérieur pour faciliter les modifications éventuelles.

*Damien FABRÈGUE intègre la séance.*

Jean GUENARD considère qu'il serait souhaitable que les Conseils d'administration des INSA prennent un engagement éthique de respecter les règles fondamentales.

Corinne LAURENT précise qu'il sera demandé aux INSA partenaires de signer une charte.

Valérie KAFTANDJIAN s'enquiert de la validation des actions collectives par les Conseils d'administration des établissements.

Frédéric FOTIADU explique que le Conseil d'administration doit approuver un projet dès que les finances ou les moyens d'un établissement sont engagés ou ventilés. Par ailleurs, les Conseils d'administration des établissements auront un droit de contrôle sur le fonctionnement du GIP.

Julien COLMARS s'enquiert de la situation des écoles partenaires au sein du GIP.

Corinne LAURENT répond que les INSA partenaires ne seront pas membres fondateurs du GIP, mais signeront une convention. Ils participeront au Comité de Direction élargi.

Frédéric FOTIADU précise que le Ministère souhaite que le GIP soit fondé par des établissements autonomes : les INSA partenaires sont des écoles internes d'universités.

*Corinne LAURENT quitte la séance.*

## **Point de présentation du projet de l'Institut Franco-Chinois avec Beihang**

### **Rappel du contexte**

Damien FABRÈGUE rappelle qu'un accord d'échange classique d'étudiants a été signé en 2023 entre l'INSA Lyon et l'université de Beihang, septième université chinoise en ingénierie (spécialisée en aéronautique).

Le Groupe INSA a signé en 2024 un accord de double diplôme, qui sera ouvert en septembre 2024 sur le campus international de Hangzhou et en 2025 à l'INSA.

L'Institut Franco-Chinois (IFC) qui serait créé en septembre 2025 regroupera des Masters internationaux et une formation d'ingénieur dispensée en français.

### **Vue globale du projet**

Les formations de l'IFC seront basées sur un modèle d'ingénieur humaniste de l'INSA.

Le projet sera entièrement financé par Beihang qui remboursera à coût complet l'investissement du Groupe INSA, avec une gouvernance mixte paritaire.

La formation dispensée à Hangzhou s'étendra sur six ans, avec une première année consacrée à l'apprentissage du français.

Le Master international de trois ans (qui débiterait en septembre 2026) sera composé d'une année de préspecialisation à Beihang, un Master 1 à l'INSA et un Master 2 à Beihang.

En régime permanent, après les trois premières années, l'IFC comptabiliserait 300 étudiants par an pour le diplôme d'ingénieur et 100 étudiants par an en Master.

Ensuite, le corps professoral sera composé de 20 % de professeurs de Beihang, 20 % de professeurs du Groupe INSA, 60 % de professeurs co-recrutés.

Quatre départements sont envisagés (génie électrique, matériaux, informatique, biomédical), avec des laboratoires communs.

### **Une analyse stratégique**

À l'échelle internationale, le modèle INSA permettrait de contribuer aux transitions en Chine et d'augmenter la visibilité du Groupe, induisant de nouvelles opportunités de collaborations et de recrutement. Néanmoins, en cas de crise internationale avec le régime chinois, ce projet pourrait être interrompu.

À l'échelle nationale, ce projet conduit à une reconnaissance des valeurs du modèle INSA et une expansion de la dimension internationale du Groupe. Il permet un dialogue avec le Ministère en matière de diplomatie scientifique française. Néanmoins, la recherche collaborative sera contrainte en termes de thématiques.

À l'échelle du Groupe, ce projet induit une meilleure flexibilité en matière de moyens, une meilleure attractivité des carrières internationales pour les enseignants ainsi qu'un laboratoire pédagogique innovant à grande échelle. Toutefois, les communautés peuvent se montrer réticentes. De plus, des « forces vives » seraient indisponibles pour d'autres projets.

### **Éléments pratiques**

Par ailleurs, un diplôme de l'IFC (et non de l'INSA) sera délivré.

En Master, la mobilité internationale des étudiants est souhaitée (non nécessairement au sein des INSA). Des cours seront assurés en anglais pour les étudiants internationaux.

Tout comme il existe un modèle social pour les étudiants, les professeurs expatriés disposeront d'un statut d'expert (bonus salarial, sécurité sociale).

### **Tableaux annexes**

*Les différents tableaux (nombre d'étudiants, nombre d'ETP, analyse financière) sont affichés.*

Véronique SANVOISIN s'enquiert d'une éventuelle concurrence entre les IFC existants et d'un retour d'expérience de l'IFC Centrale Pékin.

Damien FABRÈGUE explique que le système universitaire chinois est fortement concurrentiel : des formations internationales permettent d'attirer de nouveaux étudiants.

Ensuite, le Groupe des Écoles Centrale est connu pour son implantation à l'international.

Frédéric FOTIADU ajoute que l'accord financier pour l'INSA Lyon est plus favorable que celui de Centrale Pékin.

Jean GUENARD regrette que 15 % de frais généraux n'aient pas été fléchés pour l'investissement des ressources humaines et du savoir-faire INSA.

Damien FABRÈGUE explique que cet IFC est co-construit, et que l'INSA ne vend pas sa marque. Par ailleurs, l'écart entre le coût marginal d'un enseignant et le remboursement à coût complet est encaissé par le Groupe INSA.

Daniel LOUIS-ANDRÉ appelle à la vigilance : le Groupe ne doit pas être co-constructeur de l'ombre.

Damien FABRÈGUE répond que les étudiants post-bac chinois sont spécifiquement attirés par la marque française d'une grande école.

Nicolas LENGANEY s'enquiert du positionnement en matière du contexte géopolitique de tensions entre la Chine et Taiwan.

Damien FABRÈGUE convient qu'en cas d'intervention majeure, tout projet avec la Chine pourrait être immédiatement interrompu. Toutefois, les ministères souhaitent relancer la collaboration sur l'enseignement.

Frédéric FOTIADU ajoute que l'année 2024 signe le 60<sup>e</sup> anniversaire de la reconnaissance de la Chine par la France. Dans le contexte de rivalité avec les États-Unis, la Chine renforce ses autres coopérations, notamment par la signature des accords de coopération scientifique franco-chinois.

Valérie KAFTANDJIAN s'enquiert de l'intégration des étudiants internationaux.

Damien FABRÈGUE rappelle qu'aucune mobilité à grande échelle vers la France n'est prévue dans le cadre de l'IFC. Dans le cadre du double diplôme, 60 étudiants chinois sont accueillis une année en France, ce qui représenterait un groupe de TD supplémentaire.

Julien MARINO s'interroge sur l'impact sur la masse salariale.

Damien FABRÈGUE précise que les enseignants à Hangzhou seront remboursés à coût complet. La masse salariale pourrait varier en fonction des embauches, mais aucun poste de fonctionnaire ne sera ouvert.

Par ailleurs, dans le cadre du double diplôme, Beihang reverse 10 000 euros par an et par étudiant en mobilité en France.

Julien COLMARS demande si Beihang a initialement contacté l'INSA.

Damien FABRÈGUE explique que la province du Zhejiang, qui enregistre une forte présence industrielle française, souhaite s'internationaliser. Elle a financé le campus à hauteur de 1 milliard d'euros, et a mandaté l'université de Beihang pour y implanter des formations internationales. Par ailleurs, l'ENAC est implantée sur le campus avec 176 étudiants. Beihang avait initialement sollicité le Groupe des Écoles Centrales, qui a refusé.

Julien COLMARS demande si le projet doit être approuvé par l'ensemble des Conseils d'administration.

Damien FABRÈGUE répond par la négative : certains Conseils d'administration pourront voter défavorablement sous réserve qu'à terme, la charge de travail soit supportable pour les INSA favorables.

Julien COLMARS s'interroge sur une interruption éventuelle des doubles diplômes existants.

Damien FABRÈGUE explique que les partenariats ont été renouvelés.

Heidi BADAoui s'enquiert de l'impact sur les services centraux.

Damien FABRÈGUE rappelle que les étudiants de l'IFC ne se rendront pas en France. Cependant, il existe un impact sur le service des relations internationales : Beihang verse 100 000 euros supplémentaires annuels pour un personnel supplémentaire.

## Formation (initialement point 6 de l'ordre du jour)

### Programme court HUMAN'INSA

Damien FABRÈGUE explique qu'un programme court de 2 à 4 semaines permet d'attirer certains publics peu accueillis en échange.

Ainsi, 30 étudiants de niveau Bachelor seront accueillis et répartis entre deux options :

- ingénierie humanitaire, qui vise des étudiants étatsuniens, avec des intervenants provenant de l'INSA, de Bioforce, de Drexel et Handicap International ;
- intelligence artificielle, qui vise plutôt des étudiants sud-coréens.

Les options seront évaluées par des études de cas. Le programme sera également composé par un tronc commun de cours de FLE et d'interculturalité.

Julien MARINO rappelle que la CTI requiert 25 à 30 heures de travail pour un crédit ECTS

Damien FABRÈGUE explique que les critères de la CTI sont respectés, car il est demandé aux étudiants de travailler en amont sur des projets.

Nicolas LENGANEY demande si l'option ingénierie humanitaire porte sur des connaissances humanitaires d'urgence ou de solidarité internationale.

Damien FABRÈGUE répond que le programme reste générique, mais est davantage orienté vers l'ingénierie humanitaire d'urgence.

Frédéric FOTIADU ajoute que le Conseil consultatif s'est montré favorable au projet.

*La création du programme court HUMAN'INSA est approuvée par 12 voix favorables, 4 voix défavorables et 6 abstentions.*

*Damien FABRÈGUE et Frédéric FOTIADU quittent la séance.*

## Mise à jour du lancement processus recrutement du Directeur de l'INSA Lyon (initialement point 5 de l'ordre du jour)

Nicolas GAILLARD indique que l'avis de vacance a été envoyé le 2 avril 2024 pour une publication au Journal Officiel le 9 mai 2024 et une date limite de dépôt des candidatures au 14 juin 2024. De plus, la campagne électorale débutera à la rentrée étudiante.

En fonction du nombre de candidats, une commission du Conseil d'administration pourrait être amenée à se réunir avant le 4 juillet 2024.

## Finances/Comptabilité

### **Désignation d'un nouveau commissaire aux comptes suppléant pour la durée résiduelle du mandat.**

Miguel ORTIZ indique qu'en remplacement de Monsieur Frédéric Maurel, le cabinet Mazars souhaite désigner le cabinet CBA comme suppléant.

*Frédéric FOTIADU intègre la séance.*

Jean GUENARD s'étonne que le remplaçant ne provienne pas du cabinet Mazars.

Miguel ORTIZ explique que le cabinet nommé peut choisir de sous-traiter sa prestation de suppléance au Conseil d'administration.

*Le Conseil d'administration approuve la société CBA comme suppléant du commissaire aux comptes du cabinet Mazars par 19 voix favorables et 3 abstentions.*

### **Admissions en non-valeur**

Certaines sommes sont non recouvrables, comme celles d'usagers partis à l'étranger ou d'une société en liquidation judiciaire (à hauteur d'environ 20 000 euros).

*La proposition à la Direction des admissions en non-valeur est approuvée à l'unanimité.*

### **Subvention Association Sportive**

Nicolas GAILLARD indique que la subvention demandée s'élève à 50 000 euros, contre 60 000 euros en 2023. La demande a été étudiée en commission CVEC.

*La subvention de l'Association Sportive est approuvée à l'unanimité.*

## Motion du Conseil d'administration sur la situation au Proche-Orient

*Ce point est ajouté en séance.*

Christian NIBOUREL indique que la motion reçue est parfaitement rédigée, et adhère aux enjeux de fond. Il considère néanmoins qu'une motion de ce type ne devrait pas être abordée auprès du Conseil d'administration qui administre l'école. Pour autant, il soumet l'ajout de ce point à l'ordre du jour au vote du Conseil d'administration.

Julien COLMARS précise avoir réfléchi au rôle du Conseil d'administration sur cette mention. Néanmoins, il paraissait important que ces thématiques ne soient pas ignorées. Par ailleurs, le Conseil d'administration n'était pas intervenu sur le conflit russo-ukrainien, car Monsieur FOTIADU s'était mobilisé personnellement. Cette démarche est également motivée par le soutien de nombreux établissements de l'enseignement supérieur et par l'alerte de l'ONU sur certains risques du conflit israélo-palestinien.

Fabien DENOYELLE souhaiterait que les points médians soient supprimés du texte afin d'éviter de véhiculer un message politique hors de propos.

Julien COLMARS en convient.

*La motion est ajoutée à l'ordre du jour par 14 voix favorables.*

*Sous réserve des modifications exprimées, la motion est adoptée par 15 voix favorables, 2 voix défavorables, 5 abstentions.*

*Morgane GUILLAS quitte la séance et donne pouvoir à Nicolas LENGANEY.*

*La séance est suspendue de 15 heures 50 à 16 heures.*

## **Recherche (initialement point 8 de l'ordre du jour)**

### **Projet investissement et plan de financement du projet FEDER**

Nicolas GAILLARD précise que le Conseil d'administration doit approuver le dépôt du projet et son plan de financement prévisionnel des crédits FEDER, même s'ils n'ont pas encore été accordés.

*Le projet d'investissement et le plan de financement prévisionnel du projet FEDER MULTI3 porté par l'INSA Lyon sont approuvés à l'unanimité.*

## **Ressources humaines (initialement point 9 de l'ordre du jour)**

### **Complément indemnitaire annuel (CIA) des fonctionnaires et complément de rémunération des contractuels BIATSS à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024**

Le groupe de travail émanant du CSA a proposé d'augmenter le CIA versé aux fonctionnaires et aux contractuels à 630 euros par ETP.

*Le CIA est approuvé par 20 voix favorables et 2 abstentions.*

### **Mise à jour de certaines prestations sociales**

Un groupe de travail du CSA a proposé d'actualiser trois prestations sociales :

- cartes alimentaires ;
- aide aux études supérieures des enfants des personnels de l'INSA ;
- aide aux frais d'obsèques en cas de décès pendant l'activité au sein de l'INSA.

*La mise à jour des prestations sociales est approuvée à l'unanimité.*

### **Possibilité pour l'INSA Lyon d'offrir, à titre de reconnaissance, un bon d'achat lors d'un départ à la retraite d'un personnel**

Nicolas GAILLARD précise, suite à la demande des administrateurs que, selon le Rectorat, le bon d'achat de 100 euros proposé devrait correspondre à une prestation sociale.

*Ce point est reporté dans l'attente d'un arbitrage en lien avec le Rectorat.*

## **Vie de l'établissement**

### **Point sur l'organigramme de la Direction**

Frédéric FOTIADU rappelle que l'organigramme des services de l'établissement est présent sur le site internet. De plus, l'organigramme de l'équipe de Direction différenciant les directions politiques, les directeurs adjoints et les directeurs délégués (ou chargés de mission) a été transmis au Conseil d'administration.

Par ailleurs, des directions adjointes ont été transformées en direction de plein exercice, comme la DVE. Des directions transversales ont également été mises en place, comme les directions en charge du numérique ou de la transformation socioécologique, et l'IGB.

Valérie KAFTANDJIAN comptabilise un nombre important de directions à l'INSA Lyon.

*Catherine VERDU intègre la séance.*

Frédéric FOTIADU précise que l'équipe de l'INSA Lyon est plus réduite par rapport à des universités. Contrairement à certaines écoles d'ingénieur, elle est organisée en départements suivant certaines règles de gestion.

Jean GUENARD ajoute que certains postes ont été créés à la suite de la démarche prospective et du plan stratégique.

### **Tableaux récapitulatifs des conventions : du 20/02/24 au 15/04/24**

*Les tableaux ont été transmis préalablement.*

## **Vie des élèves (initialement point 10 de l'ordre du jour)**

### **Bilan CVEC 2023**

Catherine VERDU indique que depuis 2018, l'INSA Lyon a perçu 1 810 939,17 euros fléchés sur des actions de la vie étudiante (soit 70,39 euros sur la CVEC de 95 euros de l'année 2022-2023).

De plus, le règlement de la commission paritaire CVEC voté en 2023 formalise son fonctionnement, ses attributions, sa composition ainsi que les procédures d'attribution des fonds de la CVEC.

En 2023, elle s'est réunie quatre fois dans sa composition plénière. Elle se réunit également en sous-commissions, composées d'au moins deux étudiants, d'un membre institutionnel, et éventuellement d'un expert. Elles évalueront en amont les demandes de financement de la CVEC.

Par ailleurs, les étudiants ont requis un quorum minimum de 50 % des membres étudiants pour voter les demandes de financement. En effet, la commission est composée de 10 étudiants, soit deux étudiants de chaque instance (CA, CE, CVC, BDE, CVA).

En outre, la représentante du Crous est désormais présente systématiquement.

En 2023, le budget CVEC s'élevait à 400 900 euros. Ainsi, 373 800,99 euros ont été dépensés (soit 93 %), dont :

- 131 935,89 euros pour la vie associative et l'engagement associatif (35,3 %) ;
- 106 773,82 pour la santé et le bien-être (28,6 %) ;
- 60 000 euros pour le sport ;
- 17 622,77 euros pour la culture, dont 12 500 euros pour les spectacles du service culturel.

Julien MARINO précise que le centre de santé INSA est financé par la CVEC.

Catherine VERDU indique qu'en matière de vie associative, la CVEC finance fortement le BDE, mais également d'autres associations, la rénovation de locaux associatifs et la sécurisation d'événements.

Véronique SANVOISIN demande si le BDE est entièrement subventionné par la CVEC.

Catherine VERDU répond par la négative. Néanmoins, bien que la CVEC lui permette d'obtenir davantage de financements, le BDE ne perçoit plus de subventions des départements ou du reversement de frais spécifiques.

Le coût du centre de santé (financé par la CVEC) s'élève à 45 000 euros. Dès 2023, des actes infirmiers payés par les étudiants se sont mis en place.

La CVEC a également renforcé des dispositifs pour la santé mentale :

- le médecin double son temps de consultation en cas de problèmes psychologiques ;
- une nouvelle convention avec l'association Apsytude permet un suivi thérapeutique ;
- une prévention VSS est assurée auprès des étudiants de première année.

De plus, la CVEC finance le salaire de l'assistant social à plein temps, le fonds d'urgence (à hauteur de 5 000 euros) et le salaire de la gestionnaire à mi-temps pour les dispositifs de bourse et le suivi du budget CVEC.

En outre, en 2023, des distributeurs de protections périodiques ont été installés dans trois bâtiments.

En termes de perspectives, il conviendra de :

- améliorer la communication auprès de la communauté étudiante ;
- rénover la salle René Char, l'Agora et les salles de convivialité ;

- examiner l'augmentation des demandes de financement.

*Le bilan CVEC 2023 est approuvé à l'unanimité.*

### **Exonération des droits d'inscription**

Pour rappel, pour les formations d'ingénieur, les Masters et les doctorats, l'établissement peut prononcer des exonérations partielles ou totales supplémentaires dans la limite de 10 % du nombre d'étudiants :

- systématiques (pour la première année d'étude uniquement) ;
- au cas par cas, avec une étude du dossier par la Commission sociale.

La suppression de l'exonération partielle systématique pour les ressortissants primo-entrants colombiens, vietnamiens, tunisiens, libanais et sénégalais est soumise au vote du Conseil d'administration. En effet, les étudiants colombiens et vietnamiens sont souvent accueillis en filière internationale où l'exonération est accordée par un jury spécifique. Le Sénégal est un des pays les moins avancés de l'OCDE, ce qui ouvre droit à une exonération. Les étudiants libanais demandent souvent des bourses. Concernant les étudiants tunisiens, il était difficile de justifier une exonération la première année alors qu'elle n'existe pas pour le Maroc ou l'Algérie : ils seront donc invités à déposer une demande d'exonération étudiée par la Commission sociale.

*La réactualisation des exonérations des droits d'inscription est adoptée par 16 voix favorables et 6 abstentions.*

### **Attribution et composition de la commission sociale**

Catherine VERDU précise qu'il existe deux cas de figure pour l'attribution des bourses :

- les étudiants éligibles à la bourse Crous, à qui la Fondation INSA Lyon reverse un pourcentage de la bourse du Crous ;
- les autres étudiants, qui règlent des droits d'inscription différenciés : 35 % de ces recettes sont alloués à leurs bourses.

Ainsi, dès leur admission, les élèves sont informés du coût moyen des études à l'INSA et de la possibilité de candidater à une exonération partielle et à une bourse. Quatre commissions d'attribution étudient les demandes des étudiants primo-entrants, afin de leur apporter une réponse le plus rapidement possible.

La Commission sociale statuera sur les bourses des étudiants extracommunautaires.

De plus, dans la composition de la commission sociale, figurent :

- la mention « Une personne » pour désigner les membres ;
- la nouvelle Direction de la Vie des Elèves (DVE) ;
- la volonté de compter un représentant de l'IGB.

Jean GUENARD considère que supprimer l'exonération partielle systématique pour les étudiants tunisiens et libanais peut conduire à une baisse des inscriptions.

Catherine VERDU explique que les étudiants extracommunautaires réalisent généralement une demande d'exonération après leur inscription à l'INSA Lyon.

Julien COLMARS s'inquiète que cette suppression conduise à une baisse des exonérations, et regrette que les droits d'inscription soient systématiquement considérés comme une recette supplémentaire.

Catherine VERDU répond que certains étudiants proviennent d'un foyer fiscal très confortable : supprimer cette exonération systématique permet de mieux redistribuer les recettes aux étudiants en difficulté.

*La composition et les attributions de la Commission Sociale des élèves sont adoptées à l'unanimité.*

*La prochaine séance se tiendra le 4 juillet 2024.*

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 heures.*